

**Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> relatif au développement de la pratique du vélo à Paris.**

Considérant que le vélo ne représente que 5 % des déplacements à Paris, beaucoup de Parisiens et d'habitants de la métropole craignant les conditions de circulation pour leur sécurité ;

Considérant que sous la dernière mandature, le linéaire d'itinéraires vélos a principalement progressé grâce aux couloirs de bus et à la mise en double sens cyclable des voies limitées à 30 km/h;

Considérant que les couloirs de bus sont loin de représenter des itinéraires cyclables protégés, la cohabitation avec les bus et les taxis étant parfois difficile ;

Considérant qu'il manque à Paris des itinéraires cyclables à forte capacité, facilement identifiables et permettant de traverser rapidement la capitale en limitant les intersections avec les autres usagers de la voirie ;

Considérant que le traitement des carrefours avec les autres modes de déplacements (bus et piétons notamment) doit être amélioré pour permettre aux cyclistes de traverser en toute sécurité des places comme celle de la Concorde ;

Considérant que 71 % des ménages parisiens ne sont pas équipés de vélos (Velib' ne représente que 28 % des déplacements en vélos), notamment à cause d'un nombre insuffisant d'emplacements sécurisés ;

Considérant que le vélo à assistance électrique peut constituer une solution plus attractive pour les trajets domicile-travail ;

Considérant que le Velib' électrique constituera un des enjeux du prochain renouvellement de la convention avec JC DECAUX ;

Considérant que les actions de sensibilisation de tous les usagers de l'espace public doivent être amplifiées, en priorité les nouveaux conducteurs ;

Considérant que le cycliste est aussi un acteur de sa sécurité et doit être conscient des dangers encourus par le non-port du casque, le dépassement par la droite, le franchissement des feux rouges, l'utilisation de casques audio ou de kits mains libres ;

Considérant que le plan vélo 2015-2020 sera présenté au Conseil de Paris des 16 et 18 mars 2015 ;

Considérant que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement présentera un plan d'amélioration de la pratique cyclable dans l'arrondissement qui permettra de définir de nouveaux itinéraires, après une concertation avec l'ensemble des élus et des conseils de quartier ;

**Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que :**

- **la petite ceinture ferroviaire soit réutilisée pour créer une boucle cyclable intégrale végétalisée, dont la continuité dans sa partie Ouest sera assurée par des aménagements sécurisés sur la voirie ;**
- **des itinéraires cyclables sécurisés à forte capacité soient créés le long de la Seine en rive gauche et entre la Bastille et la Villette, en passant par le quartier des gares du Nord et de l'Est ;**
- **une passerelle cycliste soit créée au droit du bassin de l'Arsenal pour assurer une continuité de l'axe Villette/Bastille vers la rive gauche ;**
- **des emplacements de stationnement soient créés sur la voirie chaque année, notamment à proximité des pôles intermodaux, en privilégiant les solutions innovantes comme les consignes automatiques enterrées ;**
- **le service de stationnement collectif fermé Veligo soit expérimenté à proximité de la gare Saint-Lazare et de la station Auber ;**
- **un groupe de travail réunissant les associations de cyclistes, d'automobilistes et les auto-écoles soit mis en place pour sensibiliser les futurs conducteurs lors de l'apprentissage de la conduite ;**
- **les campagnes d'information à destination des cyclistes sur les dangers de certains comportements soient amplifiées (écran de bornes Velib', tracts sur les vélos en stationnement, etc.).**